

**2025 DILT 16 : Budget primitif 2026 du budget annexe des transports automobiles municipaux**

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif 2026 du budget annexe des transports automobiles municipaux (TAM) de la DILT, présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) et annexé aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Le projet de budget qui vous est présenté aujourd'hui est construit dans le respect des orientations retenues par la municipalité : baisse du recours aux moyens automobiles, réduction des émissions en gaz à effet de serre et augmentation du recours à des modes de déplacements doux.

Ce projet de budget traduit en termes opérationnels les orientations fixées aux TAM, notamment :

- le renouvellement du parc de véhicules de plus de 10 ans ;
- la poursuite des actions visant à réduire le poids de l'automobile traditionnelle dans le budget municipal (par l'introduction de véhicules électriques notamment) ;
- la maîtrise des coûts d'exploitation entre autres sur les postes de dépenses concernés par des hausses durables de prix (carburants, fluides, pièces détachées) ;
- la priorisation des prestations événementielles ;
- la maîtrise des dépenses de personnel tout en conservant des ressources humaines adaptées pour répondre aux besoins des directions de la Ville, assurer l'autonomie de moyens de la Ville en matière de transport et permettre le développement de services à destination de sa clientèle externe ;
- le développement des recettes d'exploitation et notamment des recettes externes.

Le budget primitif du budget annexe des TAM pour l'exercice 2026 vous est proposé :

- pour la section de fonctionnement, en équilibre à 39,0 M€, en diminution de 0,4 % par rapport au budget primitif 2025 (39,2 M€) ;
- pour la section d'investissement, en équilibre à 12,3 M€, stable par rapport au BP 2025 (12,3 M€).

En cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif des TAM pour 2026 s'élève donc à 51,3 M€, après 51,5 M€ au BP 2025.

**SECTION D'EXPLOITATION**

La section de fonctionnement est proposée en équilibre à 39,0 M€, contre 39,2 M€ en 2025.

## **I – DEPENSES**

### **Opérations réelles**

#### *1°) Charges à caractère général (chapitre globalisé 011)*

Il vous est proposé d'inscrire 8,0 M€ pour 2026, montant stable par rapport aux 8,0 M€ votés au budget primitif pour 2025, pour permettre l'établissement des commandes tout au long de l'année sans rupture des services fournis par le STTAM aux directions de la Ville (notamment pièces détachées, carburants, réparations).

Ce chapitre 011 est notamment constitué des lignes suivantes :

<u>Compte 60223</u>	Pièces détachées	1,6 M€
<u>Compte 60221</u>	Achat de carburants, lubrifiants	1,3 M€
<u>Compte 616</u>	Primes et indemnités d'assurance	1,0 M€
<u>Compte 615</u>	Entretien et réparations	0,9 M€
<u>Compte 6032</u>	Variation des stocks	0,8 M€
<u>Compte 606</u>	Matières premières non stockées	0,8 M€
<u>Compte 613</u>	Locations mobilières et immobilières	0,6 M€
<u>Compte 611</u>	Frais de gestion (manutentionnaires)	0,5 M€
<u>Compte 618</u>	Formations	0,1 M€

#### *2°) Charges de personnel (chapitre globalisé 012)*

Il vous est proposé d'inscrire sur ce chapitre 20,8 M€, soit un montant en diminution de 0,2 M€ (-1,0 %) par rapport à celui inscrit au budget primitif pour 2025.

#### *3°) Autres dépenses réelles*

Le chapitre 68 est proposé à 0,2 M€ et le chapitre 67 à 0,1 M€.

### **Opérations d'ordre (chapitre 042)**

9,9 M€ sont inscrits au chapitre 042, en cohérence avec les recettes inscrites en section d'investissement, qui correspondent principalement aux dotations aux amortissements.

## **II – RECETTES**

### **Opérations réelles**

#### *1°) Recettes d'exploitation (chapitre 70)*

La prévision de recettes d'exploitation pour 2026 s'établit à 36,8 M€ (en hausse de 0,2 % par rapport au BP 2025). Cette inscription traduit la démarche de diversification des recettes et de réflexion tarifaire dans laquelle s'est engagée le STTAM, tout en restant dépendante des crédits octroyés en dépenses aux directions de la Ville pour lesquelles il intervient.

La ventilation de ces recettes est principalement la suivante :

<u>Compte 70600</u>	Prestations sur budget général de la Ville	30,4 M€
<u>Compte 70605</u>	Prestations sur états spéciaux d'arrondissement	2,6 M€
<u>Compte 708</u>	Produits d'activités annexes	1,5 M€
<u>Compte 70602</u>	Prestations sur budget annexe de l'assainissement	1,3 M€
<u>Compte 7066</u>	Prestations pour le CASVP	0,6 M€
<u>Compte 70621</u>	Prestations autres collectivités	0,4 M€

### 2°) Produits exceptionnels (chapitres 77)

La prévision des recettes issues de produits exceptionnels s'élève à 0,7 M€, principalement issu des produits de cession d'éléments d'actif.

### 3°) Atténuation de charges (chapitre 013)

La prévision des recettes issues des atténuations de charges s'élève à 0,9 M€, provenant de la variation des stocks.

## **Opérations d'ordre (chapitre 042)**

En cohérence avec les dépenses inscrites à la section d'investissement, le montant des recettes d'ordre est fixé à 0,7 M€ sur le chapitre 042 (amortissement des subventions d'investissement).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Autorisations de programme**

Il est notamment proposé d'abonder les autorisations de programme suivantes en conformité avec le plan d'investissement :

0386	Acquisitions de véhicules	5,0 M€
2		
0386	Travaux	1,5 M€
4		

Ces inscriptions visent à poursuivre la décarbonation du parc et le verdissement de la flotte définis dans le plan climat énergie territoire et le plan de déplacements des administrations parisiennes, et à réaliser les travaux qui en découlent sur les équipements (mise en service de nouvelles bornes de recharge électrique, travaux de mise en conformité des sites).

Le tableau récapitulant les autorisations de programme proposées pour 2026 est présenté en annexe IV B2.1 de la maquette budgétaire.

### **Crédits de paiement**

La section d'investissement est proposée en équilibre en dépenses et en recettes à 12,3 M€, montant identique au montant inscrit au budget primitif pour 2025.

## **I – DEPENSES**

### **Opérations réelles**

#### 1°) Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Les inscriptions s'élèvent à 50 K€, en diminution par rapport au BP 2025 (-0,3 M€) en vue de clôturer les études de restructuration du garage de Saint Ouen.

#### 2°) Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les crédits inscrits au chapitre 21, d'un montant total de 5,2 M€ (après 4,0 M€ au BP 2025), sont destinés en quasi-totalité (5,1 M€) aux achats de véhicules, et de manière résiduelle à l'outillage spécialisé pour les ateliers et les garages, et au matériel informatique.

#### 3°) Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les crédits inscrits au chapitre 23 pour un montant de 5,2 M€ (contre 6,1 M€ au BP 2025) demeurent à un niveau élevé en raison notamment des travaux de restructuration du garage de Saint Ouen.

Ces crédits de paiement correspondent également aux travaux d'amélioration de la ventilation et de mise aux normes GNV ou des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) des équipements, à l'installation de bornes de recharges électriques, à l'amélioration de la sécurité et à la rénovation des sites, ainsi qu'aux achats de véhicules pour lesquels un aménagement ou un versement d'avance est nécessaire (paiements successifs).

Ainsi, les crédits inscrits aux chapitres 21 et 23 visent à permettre la poursuite du renouvellement de la flotte en vue de mettre en œuvre les orientations de la municipalité parisienne de décarbonation du parc, telles que définies dans le plan climat énergie territoire et le plan de déplacements des administrations parisiennes.

#### 4°) Dépenses imprévues

Un montant de 0,8 M€ est proposé sur le chapitre 020.

### **Opérations d'ordre (chapitres 040 et 041)**

1,1 M€ est inscrit en crédits d'ordre, dont 0,7 M€ au chapitre 040 sur les comptes d'amortissement des subventions d'investissement perçues (comptes 13911 et 13915), et 0,4 M€ au chapitre 041 (opérations patrimoniales).

## **II – RECETTES**

### **Opérations réelles**

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est attendu à hauteur de 1,5 M€ (compte 10222).

Par ailleurs, 0,6 M€ de subventions est escompté de la part de l'État et du fonds d'investissement métropolitain (FIM), en lien avec les réceptions de véhicules propres prévues par les TAM.

### **Opérations d'ordre**

Les recettes d'ordre de la section d'investissement s'établissent à 9,9 M€ sur le chapitre 040, principalement constituée des dotations aux amortissements, et à 0,4 M€ au chapitre 041 (recettes équilibrées avec les dépenses inscrites sur ce même chapitre).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris